

PARLEMENT  
DE LA  
COMMUNAUTE FRANÇAISE

Session 2000-2001

---

4 JUILLET 2001

---

PROPOSITION DE MODIFICATION  
DU REGLEMENT<sup>(1)</sup>

DEPOSEE PAR MM. WAHL, DUPONT, CHERON ET MME CORBISIER-HAGON

---

(1) Article 74 du règlement.

## DEVELOPPEMENTS

---

La présente proposition de modification du règlement propose :

— d'assurer un résumé des débats et un compte rendu intégral uniquement pour les questions orales et interpellations développées en séance publique de commission;

— de remettre, sous certaines conditions, aux parlementaires et aux membres du Gouvernement qui en font la demande, une copie des procès-verbaux de commission, avec, comme objectif, de les rendre plus accessibles;

— de limiter le temps de parole du rapporteur en séance publique.

J.P. WAHL.  
A. DUPONT.  
M. CHERON.  
A.-M. CORBISIER-HAGON.

## PROPOSITION DE MODIFICATION DU REGLEMENT

---

### Article 1<sup>er</sup>

A l'article 15, remplacer le point 6 par :

« Les questions orales et les interpellations ainsi que les discussions subséquentes font l'objet d'un compte rendu assuré par un résumé des débats et un compte rendu intégral, conformément aux dispositions de l'article 27. »

### Art. 2

A l'article 21 :

- 1) § 1<sup>er</sup> : Supprimer les mots « au greffe » ;
- 2) Après le mot Conseil, ajouter la phrase suivante :

« Une copie du procès-verbal peut être transmise à tout membre du Conseil ainsi qu'aux membres du Gouvernement, sur demande motivée à la Conférence des présidents. »

### Art. 3

A l'article 41, remplacer le point 2 par :

« La discussion générale est introduite par la présentation d'un rapport de synthèse de 15 minutes maximum, sauf dérogation accordée par le Président.

Elle porte sur le principe et sur l'ensemble du projet ou de la proposition. »

J.P. WAHL.  
A. DUPONT.  
M. CHERON.  
A.-M. CORBISIER-HAGON.